

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**  
**Séance d'installation du nouveau conseil municipal**

Le 20 mars 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT Marie-Joëlle, Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLANGER Jessica, M. CHARLET Antoine, M. HENRY Nicolas, Mme HERPIN Nadège, M. JUDON Matthieu, M. LAMBERT Patrick, M. LAMBLIN Thibaut, Mme LEFEBVRE Anne, Mme LENFANT Marie-Joëlle, M. MASSÉ Nicolas, Mme MENNEREUIL Julie, M. NERDEUX Pascal, Mme NION Jennifer, Mme SEGAUD Lorène M. VEDIE Antoine

**Absents :** néant

**Pouvoir :**néant

**Date de la convocation :** 13 mars 2026

**Ordre du Jour :**

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre de poste d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Questions diverses

**Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme LENFANT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme SEGAUD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**1- Élection du maire**

Mr NERDEUX Pascal, doyen d'âge, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du maire (article L2122-8 du CGCT)

Deux assesseurs sont désignés : Mr VEDIE Antoine et Mme BELLANGER Jessica

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Candidat : **MR LAMBERT Patrick**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue <sup>1</sup> : 8

A obtenu :

Monsieur LAMBERT Patrick : **14 voix**

Mr LAMBERT Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Mr LAMBERT a remercié le conseil municipal pour la confiance qu'il lui témoigne, et reprend la présidence du conseil.

## **2- Fixation du nombre de poste d'adjoint :**

### **Délibération n° 2026-005**

Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

*Votants : 15*

*Avis favorables à la demande : 15*

*Voix défavorables à la demande : 0*

*Abstentions : 0*

## **3- Élection des adjoints**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Le maire a constaté une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Il s'agit de la liste de M.MASSÉ Nicolas

Qui comprend : Mr MASSÉ Nicolas et Mme BELLANGER Jessica

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nom et Prénom du candidat tête de liste : MASSÉ Nicolas

Nombre de suffrages obtenus : 14



Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr MASSÉ Nicolas

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

1<sup>er</sup> adjoint : MASSÉ Nicolas

2<sup>ème</sup> adjoint : BELLANGER Jessica

#### 4- Questions diverses :

Le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local (article L1111-12) et à sa distribution.

La séance est levée à 21h

Fait et délibéré le 20 mars 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Mr LAMBERT Patrick, maire

Mme SÉGAUD Lorene, secrétaire de séance